

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

TARIFICATION EXCEPTIONNELLE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET DES ACCUEILS PRIORITAIRES. DÉCISION

Séance du 13 mai 2020

L'an deux mille vingt , le treize mai à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

Présents :

M Mangon, M Augé, Mme Layrisse, Mme Dumas, M Acquaviva, Mme Le Moller, M Auffret, Mme Thibaudeau, Mme Hanusse, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Barrière, M Bouteyre, M Pages, Mme Nardini, M Roucher, M Garnier, M Guichoux, M Cristofoli, M Morisset, M Cases, Mme Durand, Mme Rigaud, M Ouillade

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Braun à Mme Alhaitz
M Claudin à Mme Picard
M Dubos à M Auffret
M Alban à Mme Nardini
Mme Rivière à Mme Dumas
M Delpech à M Acquaviva
Mme Demare à Mme Layrisse
M Camacho à M Augé

Absent(s) :

M Barat, M Demanes

Secrétaire de séance : Mme Marie-Odile Picard.

La séance est ouverte,

Délibération du : 13 mai 2020
Rendue exécutoire le : 15 mai 2020
Publiée le : 15 mai 2020

Signé : Le maire Jacques Mangon

Délibération du conseil municipal

Séance du 13 mai 2020

TARIFICATION EXCEPTIONNELLE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET DES ACCUEILS PRIORITAIRES. DÉCISION

Mme Corinne Le Moller, Adjointe au maire déléguée aux Écoles, à la vie scolaire et périscolaire présente le rapport suivant.

La crise sanitaire du Covid 19 a d'ores et déjà des conséquences économiques et sociales majeures, particulièrement sur les familles les plus en difficulté.

Dans le cadre de la rentrée des élèves en écoles maternelles et élémentaires suite aux périodes de confinement, il vous est proposé d'adopter des tarifs exceptionnels à la restauration collective ainsi qu'aux activités périscolaires et à l'accueil de loisirs exceptionnel mis en place jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Restauration scolaire

pour les enfants des familles des QF 1 à 3, tarif correspondant à 50% des tarifs adoptés le 25 juin 2019 par délibération DG19_066. Réduction de 20% pour les autres tranches, hors commune et les PAI. Application des tarifs avec QF aux enseignants et personnels municipaux résidant hors commune dont les enfants sont accueillis durant cette période.

Les tarifs seront les suivants :

RESTAURATION SCOLAIRE - TARIFS DE LA PAUSE MÉRIDIANNE		
(REPAS ET PRESTATION INTERCLASSE)		
QUOTIENTS FAMILIAUX	ÉCOLES MATERNELLES	ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES
≤ 501 €	0,88 €	0,88 € + 0,62 €
> 501 ≤ 999 €	1,20 €	1,20 € + 0,62 €
> 999 ≤ 1 506 €	1,40 €	1,40 € + 0,62 €
> 1 506 ≤ 2 008 €	2,30 €	2,30 € + 0,62 €
> 2 008 ≤ 2 510 €	2,64 €	2,64 € + 0,62 €
> 2 510 €	2,94 €	2,94 € + 0,62 €
Hors commune	3,47 €	3,47 € + 0,62 €
Enfants bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé	0,56 €	0,56 € + 0,62 €

Accueil Périscolaire

Pour les enfants des familles des QF 1 à 3, tarif correspondant à 50% des tarifs adoptés le 25 juin 2019 par délibération DG19_066. Réduction de 20% pour les autres tranches et hors commune. Application des tarifs avec QF aux enseignants et personnels municipaux résidant hors commune dont les enfants sont accueillis durant cette période.

Il est proposé d'appliquer à l'ensemble de la période (12 mai à la fin de l'année scolaire) les tarifs forfaitaires suivants, à l'exception des enfants des personnels prioritaires pour lesquels la gratuité sera appliquée :

ACCUEILS PERISCOLAIRES		
QUOTIENTS FAMILIAUX	+ de 5 jours de présence	5 jours et – de présence
≤ 501 €	5,80 €	3,50 €
> 501 ≤ 999 €	9,20 €	5,00 €
> 999 ≤ 1 506 €	13,46 €	6,85 €
> 1 506 ≤ 2 008 €	23,75 €	11,70 €
> 2 008 ≤ 2 510 €	40,30 €	14,30 €
> 2 510 €	35,20 €	17,65 €
Hors commune	45,70 €	23,00 €

Accueil parascolaire des enfants des personnels prioritaires pendant la période d'urgence sanitaire

Ces accueils fonctionnent à la journée du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00 et sont organisés à destination des enfants âgés de 3 à 11 ans, en complément de leur accueil en classe, dont les deux parents travaillent obligatoirement sur site et dont l'un au moins des deux exerce une des fonctions listées ci-dessous (sur justificatifs des 2 employeurs) :

Personnels soignants

Forces de sécurité intérieure et pompiers

Postiers

Enseignants

Conducteurs de transport public

Personnels communaux qui interviennent dans les écoles et les structures petite enfance

Un accueil à la demi-journée est également possible.

Pour ces enfants, seule la tarification du temps de restauration scolaire sera appliquée.

Il est précisé que les enseignants et personnels municipaux résidant hors commune dont les enfants sont accueillis durant cette période bénéficieront de la tarification au quotient familial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Fixe les tarifs d'accès à la restauration collective et aux services péri-scolaires jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019-2020, dans les conditions décrites ci-dessus.

Approuve la gratuité de l'accès à l'accueil périscolaire et à l'accueil parascolaire pour les enfants de personnels prioritaires.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **31 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 13 mai 2020

pour expédition conforme

Le maire,



Jacques Mangon



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG20_030
Date de la décision:	2020-05-13 00:00:00+02
Objet:	TARIFICATION EXCEPTIONNELLE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET DES ACCUEILS PRIORITAIRES. DÉCISION
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.10 - Divers
Identifiant unique:	033-213304496-20200513-DG20_030-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-213304496-20200513-DG20_030-DE-1-1_0.xml	text/xml	941
nom de original:		
DG20_030.pdf	application/pdf	858943
nom de métier:		
99_DE-033-213304496-20200513-DG20_030-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	858943

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 mai 2020 à 10h34min38s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 mai 2020 à 10h34min40s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 mai 2020 à 10h34min42s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 mai 2020 à 10h35min29s	Reçu par le MI le 2020-05-15